



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille treize le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 10 septembre 2013, sous la présidence de Monsieur DENIS BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme LE TORRIELLEC, Adjoint, Mme NEBOIT, M. CUARTERO, M. GRELLIER, Mme FLORENTIN, M. VERDIER, Mme DELMAS SAINT HILAIRE, M. ELIAS, M. GEDON, M. LIMINIANA, Mme BERGEON, M. GARAUDY, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme BERTET à M. GEDON, Mme DUBOURG à Mme BAUDERE, Mme CASTET à Mme MERCHADOU, M. LACOSTE à M. LIMINIANA

### Etaient absents:

M. GRENIER, M. LAMARCHE, M. RENAUD

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

### **1 – FESTIVAL DES ENERGIES SOLIDAIRES – BLAYE ESTUAIRE DU MONDE – CONVENTION DE PARTENARIAT**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Les 28 et 29 septembre 2013, la Citadelle de Blaye accueillera la manifestation « Festival des Energies Solidaires – Blaye Estuaire du Monde ».

Sur les thèmes de la solidarité et du social, plus de 40 associations proposeront, sous l'égide de l'association AFOULKI, du CMCAS Gironde (Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale du personnel des Industries Electriques et Gazières) et de la ville de Blaye :

- des concerts
- des débats de société
- des spectacles de rue
- des jeux pour les enfants.

A cette occasion, la ville de Blaye a été sollicitée par les organisateurs afin de mettre à disposition gratuitement des intervenants 8 emplacements (y compris électricité) au camping municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 13 septembre 2013 et a émis un avis favorable .

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme - Patrimoine Fortifié) s'est réunie le 13 septembre 2013 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 20/09/13  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20130917-4155-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur FRANCIS RIMARK

